



BP 50166  
76204 DIEPPE CEDEX  
Tel : 02 32 90 20 25

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DIEPPOISE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juin à dix-huit heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué le vingt-deux juin deux mil vingt-deux, s'est réuni en la commune d'Arques-la Bataille, sous la présidence de Monsieur Patrick BOULIER.

Présents : Patrick BOULIER, Jean-Jacques BRUMENT, Marie-Luce BUICHE, Florent BUSSY, Frédéric CANTO, Emmanuelle CARU-CHARRETON, Yoann COLLIN, Olivier DE CONIHOUT, Marie-Laure DELAHAYE, Isabelle DUBUFRESNIL, Maryline FOURNIER, François GARRAUD, André GAUTIER, Jean-Claude GROUT (à partir de la question n°28), Pascale GUILBERT, Sarah KHEDIMALLAH, Nicolas LANGLOIS, François LEFEBVRE (jusqu'à la question n°14), Daniel LEFEVRE, Laëtitia LEGRAND, Christophe LOUCHEL (à partir de la question n°2), Alain MARATRAT, Carole MAUVIARD, Joël MENARD, Annie OUVRY, Nathalie PARESY (à partir de la question n°28), Isabelle POULAIN, Julien PRIEUR-DAMECOUR et Frédéric WEISZ.

Absents : Bérénice AMOURETTE (donne procuration à Julien PRIEUR-DAMECOUR), Annick BEURAIN (donne procuration à Frédéric CANTO), Antoine BRUMENT (donne procuration à Jean-Jacques BRUMENT), Luc DESMAREST (donne procuration à Marie-Luce BUICHE), René DESPREZ (donne procuration à Yoann COLLIN), Jean-Henri DUFILS (donne procuration à Sarah KHEDIMALLAH), Marie-Laure DUFOUR (suppléée par Julien PRIEUR-DAMECOUR), Dominique GARCONNET, Jean-Claude GROUT (de la question n°1 à 27 et donne procuration à Marie-Laure DELAHAYE), Laurent HAMELIN, Brigitte HAMONIC (donne procuration à Frédéric WEISZ), Sébastien JUMEL (donne procuration à Nicolas LANGLOIS), François LEFEBVRE (à partir de la question n°15 et donne procuration à Florent BUSSY), Christophe LOUCHEL (à la question n°1), Nathalie PARESY (de la question n°1 à 27), Dominique PATRIX (donne procuration à Nathalie PARESY à partir de la question n°28), Annie PIMONT, Patricia RIDEL (donne procuration à François GARRAUD), Stéphanie ROBY (donne procuration à Joël MENARD), Guy SENEAL (donne procuration à Nicolas LANGLOIS), Véronique SENEAL (donne procuration à Laëtitia LEGRAND) et Imelda VANDECANDELAERE (donne procuration à René DESPREZ).

Secrétaire de séance : Sarah KHEDIMALLAH.

<b>Nombre de membres Mandat 2020/2026</b>	
Composant le conseil :	46
En exercice :	46
Présents :	26
Procurations :	15
Votants :	41

### **CULTURE**

**Association Dieppe Capitale du Cerf-Volant – Subvention pour l'organisation du Festival International de Cerf-Volant 2022 (21<sup>ème</sup> édition)**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

*Le Festival International de Cerf-Volant a lieu tous les deux ans sur les pelouses de la plage de Dieppe. La situation sanitaire inédite a contraint l'association à reporter de deux ans la 21<sup>ème</sup> édition, initialement programmée en septembre 2020. Le festival se déroulera donc du 10 au 18 septembre 2022.*

*Pour rappel, lors de sa dernière édition, en 2018, le festival a drainé plusieurs centaines de milliers de visiteurs sur neuf jours. Le rayonnement de ce festival sur le territoire est exceptionnel : le nombre élevé de visiteurs permet d'injecter une manne financière très importante dans l'économie du territoire dieppois. La couverture médiatique de l'événement est considérable, assurée au niveau national par les plus grandes radios et chaînes de télévision.*

*Enfin, par son originalité, ses animations spectaculaires et permanentes, ses ateliers pédagogiques et de découverte, sa configuration et sa gratuité pour le public, le festival constitue un événement accessible à tous, haut en couleurs et offrant de multiples centres d'intérêts.*

*L'édition 2022 marque les 42 ans du festival. Intitulée « La Planète à l'honneur », elle sera axée sur le thème de la protection de la planète, la protection animale et la protection de la diversité. Chaque pays participant viendra étoffer la programmation générale et présentera de nouvelles créations faites de matériaux naturels et recyclés.*

*Des projets en adéquation avec la programmation et la thématique générales seront proposés par les partenaires du festival :*

- Expositions et activités ludiques sur le village,*
- Ateliers sur le thème du développement durable et des énergies nouvelles,*
- Opération « Et toi, tu fais quoi pour sauver ta planète ? » : travail de coopération avec l'ensemble des délégations invitées autour des problèmes environnementaux,*
- Concours de création de cerfs-volants avec pour thème artistique « Mon rêve, ma planète » : les cerfs-volants fabriqués deviendront les ambassadeurs de la protection de la planète dans le monde, etc.*

*Au regard de ces perspectives, il est donc proposé de soutenir l'activité de Dieppe Capitale du Cerf-Volant en 2022 par une subvention directe à hauteur de 60 000 € sur la base du plan de financement prévisionnel fourni par l'association.*

## **PAR CES MOTIFS**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise,

VU sa délibération en date du 28 juin 2005 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière culturelle,

VU sa délibération en date du 28 juin 2005 définissant l'intérêt communautaire en matière d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique de valorisation des atouts touristiques,

VU sa délibération en date du 31 janvier 2006, relative à l'adhésion de Dieppe-Maritime à l'association « Dieppe Capitale du Cerf-Volant »,

CONSIDERANT le souhait de Dieppe-Maritime de s'appuyer sur la création culturelle et artistique pluridisciplinaire en tant que facteur d'attractivité de son territoire,

CONSIDERANT l'événement pluridisciplinaire et touristique proposé par Dieppe Capitale du Cerf-Volant,

CONSIDERANT la demande de soutien financier formulée par Dieppe Capitale du Cerf-Volant auprès de Dieppe-Maritime,

VU l'avis du Bureau communautaire du 20 juin 2022,

SUR le rapport de M. le Président,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention de 60 000 € maximum à l'association Dieppe Capitale du Cerf-Volant pour soutenir son activité 2022,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention fixant les modalités d'attribution de l'aide financière 2022 actée et tout autre document y afférent,

DIT que cette dépense est inscrite au budget principal de Dieppe-Maritime.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Pour extrait certifié conforme au registre,



Le Président,

Patrick BOULIER

Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée.

Transmis au contrôle de légalité le - 8 JUIL. 2022

Affiché le - 1 JUIL. 2022

Notifié le 12 JUIL. 2022

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.